



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction des Collectivités et de la Citoyenneté
Bureau de la Réglementation générale et des élections**

**Arrêté préfectoral DCC/BRGE
portant constitution de la commission de recensement des votes
à l'occasion des élections européennes du 09 juin 2024**

Le préfet de Charente-Maritime
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code électoral, et notamment son article R.107 ;

VU la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU le décret n°79-160 du 28 février 1979 portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU le décret n° 2020-1616 du 17 décembre 2020 relatif à la participation de membres des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire au sein de certaines commissions administratives ;

VU le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU l'ordonnance de Madame la première présidente de la Cour d'appel de Poitiers du 20 mars 2024 ;

VU les désignations de Madame la présidente du Conseil départemental de la Charente-Maritime du 13 février 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1er : À l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen du 09 juin 2024, une commission de recensement des votes du département est instituée dans le département de la Charente-Maritime.

Article 2 : La composition de cette commission est fixée ainsi qu'il suit :

Magistrat :

Président titulaire : **Monsieur Pierre MESNARD**, président du tribunal judiciaire de La Rochelle ;

Président suppléant : **Monsieur Paul ROUBEIX**, vice-président au tribunal judiciaire de La Rochelle.

Conseiller départemental :

Titulaire : **Monsieur Dominique GUEGO**, conseiller départemental du canton de La Rochelle 2 ;

suppléante : **Madame Marie NEDELLEC**, conseillère départementale du canton de La Rochelle 2.

Préfecture :

Titulaire : **Madame Sandra CALMETTES**, directrice adjointe des collectivités et de la citoyenneté ;

Suppléante : **Madame Ludivine PETITGAS**, cheffe de bureau de la réglementation et des élections.

Article 3 : La commission dont le siège est fixé à la préfecture de la Charente-Maritime, au 38 rue Réaumur à La Rochelle, se réunira le lundi 10 juin 2024 à 9 heures.

Les représentants des candidats peuvent assister aux travaux de la commission.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président et aux membres de la commission.

La Rochelle, le **25 MARS 2024**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Emmanuel CAYRON

